



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.699

OBJET : MODIFICATION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE DE L'OPÉRATION AIX BOX 2010, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ.

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -

Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

Service Enfance

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : MODIFICATION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE DE L'OPÉRATION AIX BOX 2010, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n° 2010-233 du 8 mars 2010, vous avez adopté les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif jeunesse « **Aix Box** », la boîte loisirs de l'été 2010 » : programme prévisionnel, modalités d'inscription, politique de tarification, plan de communication.

Dans cette même délibération, vous avez également adopté une unité fonctionnelle qui précisait les besoins en fournitures et services nécessaires au dispositif.

Afin de parfaire le montage de cette opération, certaines prestations de loisirs ou sportives, dont le financement était prévu initialement par l'octroi de subventions, doivent aujourd'hui être intégrées à cette unité fonctionnelle, pour être commandées par voie de marchés publics (procédures adaptées de faible montant en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics). Par ailleurs, une revalorisation du coût de la campagne de communication a également été prise en compte.

L'unité fonctionnelle adoptée lors du Conseil Municipal du 8 mars 2010 a donc été modifiée en ce sens. La nature et le montant de ces modifications se trouvent dans la fiche relative à l'unité fonctionnelle jointe en annexe et les crédits sont disponibles sur les lignes budgétaires des services desquels dépendent les marchés publics concernés.

En conséquence, nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir :

ADOPTER l'unité fonctionnelle modifiée portant sur les fournitures et services nécessaires à l'opération AIX BOX 2010.

2010.699 - MODIFICATION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE DE L'OPÉRATION AIX BOX 2010, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

UNITE FONCTIONNELLE
INTITULE : "AIX-BOX 2010"

Date : "Saison d'été 2010"

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations	Montant Unité Fonctionnelle votée le 8/3/2010	Objet de la modification
1000 Impressions de modèles de box	1750	Marché de la Communication n°A 9064	1000	Redéfinition des produits de communication en fonction des différents publics cibles
500 affiches 40x60	260	Marché de la Communication n°A 9064	500	
7000 dépliant AIX box	460	Marché de la Communication n°A 9064	800	
Impression de 50 affiches AIX box	300	Marché de la Communication n°A 9064	700	
Campagne publicitaire	2600	Marché de la Communication n°M125	-	
Conception et création AIX box	10400	Marché de la Communication n°M125	2508,36	
Conception annonce presse	320	Marché de la Communication n°M125	-	
Inscription INPI	500	Hors code des marchés publics	500	Non modifié
Participation à l'entretien des locaux Sportifs du CREPS	2400	hors code des marchés publics (non soumis à concurrence)	2400	Non modifié
Réception	1000	Marchés du service des Relations Publiques existants	1000	Non modifié
Services de parcs de récréation et de parcs d'attraction	4010	Article 30	2500	*
Services d'animations Culturelles, socio-culturelles et de loisirs	80000	Article 30	40000	Intégration de prestations selon le code des marchés publics (préalablement subventionnées)
Formule Repas	40000	Article 30	38000	*
Matériel de Sports	2000	Petits lots Article 27 du CMP	1700	*
Location de Vélos	5000	Petits lots Article 27 du CMP	4052	*
Transports Intramuros	2000	Article 30	1500	*
Transports Sorties Mercredi	6000	Petits lots Article 27 du CMP	5200	*
Montant total de l'Unité Fonctionnelle	159000		102360,36	

* Réajustement du coût en fonction des devis reçus depuis le mois de janvier date de conception de l'Unité Fonctionnelle